

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2023

---

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° AE18

présenté par

M. Lecoq, M. Castor, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Chailloux, M. Chassaigne,  
M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Maillot,  
M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier, M. William et  
M. Wulfranc

-----

### ARTICLE 2

#### RAPPORT ANNEXÉ

Compléter la première phrase de l'alinéa 20 par les mots :

« dans le cadre de la Charte des Nations unies et du strict droit international ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif est de faire que l'expertise d'opération extérieure de l'armée française soit utile non pas à la guerre, mais aux opérations liées au droit international validé par les Nations-Unies. Cela sera déjà un pis aller.